



Actualités, ressources et recommandations

**NOTE aux
organiseurs, directeurs
et animateurs**

Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif

mars 2013

SOMMAIRE

1. Journée d'interdiction de transports en commun d'enfants en 2013.
2. Suppression des autorisations de sorties de territoire en ACM.
3. Lecture et numérique : un site pour les 8/12 ans à découvrir.
4. Ressources ACM sur le site du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : www.Jeunes.gouv.fr
5. Quelques chiffres BAFA-BAFD en 2012.

1. Journée d'interdiction de transports en commun d'enfants en 2013.

La circulation des transports en commun d'enfants est interdite sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier, à l'exception des transports locaux (transports effectués dans un seul département ou entre deux départements limitrophes)

le **samedi 3 août 2013** de 0 à 24 heures, jour de chassé-croisé de l'été.

2. Suppression des autorisations de sortie du territoire en ACM.

Le 1^{er} janvier 2013, est entrée en vigueur la circulaire du 20 novembre 2012 (n°INTD1237286C) relative à la décisions judiciaire d'interdiction de sortie de territoire (IST) et la mesure administrative conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) des mineurs, supprimant les autorisations de sortie du territoire (AST) pour les mineurs.

Un mineur non accompagné de ses parents peut donc, depuis le 1^{er} janvier 2013, franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (ou de son titre de séjour pour un mineur étranger).

Pour récapituler :

Selon les pays, les **pièces exigibles** lors du passage des frontières sont :

- Pièce d'identité en cours de validité
- ET autres documents : se renseigner auprès des ambassades ou consulats concernés (certificats de vaccinations...)

En cas de sortie, même de courte durée dans un des **pays frontaliers de la France**, l'encadrant responsable du groupe doit donc être en possession des documents suivants, pour tous les enfants concernés :

- **SOIT** Carte nationale d'identité en cours de validité : pour les Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, la Suisse, le Lichtenstein, Monaco, Andorre, Saint Marin, le Saint Siège (consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « Conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes)
- **SOIT** Passeport en cours de validité
- **SOIT** Titre de séjour pour les mineurs étrangers

3. Lecture et numérique : un site pour les 8/12 ans à découvrir.

Conçu par la Bibliothèque nationale de France (BnF), la **Bibliothèque numérique de enFants** est un espace entièrement dédié aux **jeunes de 8 à 12 ans**, véritable introduction à l'univers de l'écrit et de l'image.

Tous les types de livres sont représentés dans cette bibliothèque :

- abécédaires et imagiers,
- récits animaliers,
- encyclopédies,
- aventures,
- récits de fiction,
- contes et légendes,
- livres d'art et de poésie...



Le programme et les activités proposés sur ce site sont conçus autour des collections de la BnF mais aussi autour de plusieurs centaines de livres de jeunesse, en accord avec des éditeurs comme l'École des loisirs, Gallimard jeunesse, Actes Sud junior ou Nathan.

Dans cet espace à découvrir : des salles de lecture virtuelles, des cabinets de curiosités, des galeries d'images, des auditoriums, des magasins de secrets, des chambres d'histoires... et dans chacun de ces lieux, des ressources et des outils pour découvrir, s'étonner, fabriquer, communiquer... des jeux de lettres autour des abécédaires, des jeux de codages et décodages de messages autour des écritures, des ateliers pour mettre en page un livre, concevoir un album ou une exposition...

Coordonnées du site : <http://enfants.bnf.fr/>

4. Ressources ACM sur le site du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : www.Jeunes.gouv.fr

Le site internet www.Jeunes.gouv.fr, « vitrine des politiques de jeunesse » du gouvernement a fusionné 5 sites en 1 et propose aux jeunes des services en ligne. Il a entre autre intégré l'application TAGADA (gestion administrative des livrets BAFA/BAFD).

Une rubrique est consacrée aux accueils collectifs de mineurs et permet d'accéder à :

- la législation et réglementation des ACM,
- des informations à destination des familles, des organisateurs, des directeurs et animateurs...

Vous pouvez vous y rendre par le lien direct suivant <http://www.jeunes.gouv.fr/ministere-1001/actions/vacances-et-temps-de-loisirs-1108/accueil-collectif-de-mineurs/>

Ou en vous rendant sur le site www.Jeunes.gouv.fr

↳ rubrique « Activités »

↳ « Vacances »

↳ « Accueils collectifs de mineurs »

↳ Descendre en bas de page et cliquez sur

Consultez la rubrique : [Accueils collectifs de mineurs](#)

5. Quelques chiffres BAFA-BAFD en 2012.

Jurys BAFA

	Jury 5 juin	Jury 6 décembre	Total 2012
Diplômés	109	49	158
Ajournés*	2	1	3
Refusés	0	0	0
Reportés*	0	1	1

***Ajournés** : les candidats ont un délai d'un an pour effectuer un autre stage pratique ou session de formation.

***Reportés** : l'étude du livret des candidats est reportée au prochain jury pour permettre d'obtenir des éléments complémentaires.

Stages pratiques effectués dans le département

- 19 stages pratiques BAFA (stages 1 et 2 confondus)
- 94 stages pratiques BAFA